Champ d'application (1)

(1) Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les relations commerciales avec les clients, sauf disposition expresse contraire stipulée par écrit pour les produits suivants :

traire stipulee par ecrit. pour les proauits suivants : Consommables de soudage, Consommables de brasage, Équipement de soudage, Robotique et automatisation, Accessoires, Accessoires de soudage à l'arc, Accessoires de consommables, Vêtements et pièces de rechange, Logiciels, Équipement de protection individuelle et Produits chimiques de finition La version applicable des conditions générales est celle valable au moment de la conclusion

(2) Les conditions générales suivantes s'appliquent également à toutes les commandes juridiquement contrajanantes passées sur notre

to the control of the

Conclusion du contrat (2)

(1) Toutes nos offres sont non-engageantes et sous réserve de modification. Dans les limites du raisonnable, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques et autres. Les documents et informations que nos offrons, tels desesins, illustrations et échantifions, ainsi que les informations relatives au poids, aux dimensions, aux performances et à la consommation ne sont fournis qu'à titre d'information et ne représentent pas des caractéristiques particulières convenues. Nous nous réservons la propriété et les droits d'auteur et vous les documents et informations retaits et la cesins, illustrations, échantillions et données, ces documents, informations et données ne doivent pas être rendus accessibles à des tiers ou utilisés pour ses propres usages.

(2) La commande du client constitue acceptation obligatorier de notre offre. En cos de marchandises commandées par voie électronique, nous confirmons la réception de la commande données, ces cours de la commande des par voie électronique, nous confirmons à réception de la commande constitue pas acceptation de la commande.

(3) Notre confirmation de la commande constitue la seule acceptation obligatoire de la commande.

(4) Même si nous avons confirmé une commande, nous nous réservons expressément le droit d'effectuer ou pas une livraison ou un invaison particule, en fonction de la osvoibalité du client s'est dégradée avant la date de livraison.

(5) Si le consommateur commande des marchandises par voie électronique, les conditions générales applicables lui seront envoyées par courriel. , non-enaggeantes et sous réserve de modification. Dans les limites du raisonnable, nous nous réservons le droit

par cournel.

(6) Les accords araux ne sont pas contraignants. Contre-confirmations écrites du client deviennent contraignantes uniquement par le biais de notre confirmation de commande écrite.

(7) Le silence ne doit en aucun cas être considéré comme consentement. Des changements ou des amendements au contrat, et des annulations ou suspensions de commandes, ne sont contraignants au'avec l'accord écrit des deux parties. Toutes les dépenses et les désavantages découlant de ce qui précède, sont exclusivement à la charge du client, sauf accord contraire.

(8) Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à la composition chimique de nos produits dans les limites des normes

légales et/ou de la réglementation applicable à nos produits, et d'autres modifications aux produits que le client puisse raisonnable

Paiement et conditions de paiement (3)

(1) Les prix offerts sont des tarifs journaliers et s'appliquent jusqu'à révocation. Les indications de prix ne sont pas contrajanantes. Les

Palement et conditions de palement (3)

(1) Les pix offerts sont des torifs journaliers et s'appliquent jusqu'à révocation. Les indications de prix ne sont pas contraignantes. Les prix n'incluent pas la TVA applicable. En ce qui concerne les petites quantités (+100kg), nous nous réservons le droit de proposer aux clients de s'adresser à un distributeur, ou d'appliquer un supplément jusqu'à € 300 pour des quantités minimales de commande.

(2) Souf indication contraire, toutes les offres et tous les prix sont présentés sur la base FCA, Incoterns de la Chambre de Commerce Internationale dans leur dernière version, hors emballage, assurance et transport. Le client reconnaît avoir pris connaissance des Incoterns de la Chambre de Commerce Internationale dans leur dernière version, lors entraines de la Chambre de Commerce linternationale dans leur dernière versionqui s'appliquent à l'accord.

(3). Toute augmentation du prix de la commande au moment de la livraison, portant sur, mais sans que ce soit exhaustif, les suppléments s'adliage, les coûts énergétiques, les coûts de transport au de main-d'acurve, ainsi que les suppléments liés à une modification du prix des matériaux pré/ou intrants et matières premières, et les modifications liées à de nouvelles charges plus élevées, sera répercutée unilatéralement dans son intégralité sans l'accord du alleur.

(4) Souf accord contraire, nous déterminons le type d'emballage. L'augmentation des frais de transport qui se produit entre la date de la confirmation de la commande et celle de l'expédition réelle, est facturée séparément au client.

(3) Le client s'engage à transférer le montant facturé sur notre compte d'affaires après réception de la livraison totale ou partielle dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Nous nous réservons le droit d'annuler les conditions de paiement. Néan-moins, nous sommes en droit, sans donner aucune explication, d'effectuer la livraison à condition d'avoir reçu le paiement ne avance ou la présentation de garanties.

(6) d'insolvabilité à son encontre est déposée, ou s'il propose un accord o un arrangement volontaire à ses créanciers, nous sommes en droit d'exiger le paiement immédiat de la somme due, des factures non encore expirées et de celles décalées, et de demander le poiement à l'avance ou la présentation de garanties pour toutes les livraisons en attente. En outre, nous avons le droit d'exiger la cession immédiate de la revente et du traitement des marchandises livrées. Si le client ne répond pas à notre demande de paiement à l'avance, de présentation de garanties, ou à notre lettre de rappel dans un délai raisonnable, nous avons le droit de résilier le contrat ou de reprendre possession de la marchandise, et de facturer au client tous les coûts et dépenses, y compris les pertes de profit, accumulés

Transfert des risques (4)

, risaues de perte et de détérioration accidentelle des marchandises depuis le moment de la livraison des ma conformément aux Incoterms de la Chambre de Commerce Internationale convenus dans leur dernière versionacceptés.

Instructions de conservation des produits (5)

Instructions de conservation des produits (s)

(1) Le client est au courant de la nécessité de conserver nos produits correctement et des conditions de conservation de nos produits.

Une mauvaise conservation de nos produits rend nos garanties et responsabilités nulles. Les conditions de conservation se trouvent sur notre site web sous la rubrique "certificate set Accords" en utilisant le lien suivant

https://www.voestabilines.com/weldino/de/content/download/16254/317437/fije/Transport962C_Handling_and_Storage_Recommendations_for_Welding_Consumables_EN_rev+3.pdf

Devoir d'acceptation, période de conservation et coûts de.

L'utilisation des produits (6) (1) L'utilisation des produits Une utilisation non conforme entraîne l'exclusion de toute responso bilité et granteile. Lors de l'utilisation des produits que nous fournissons, le client est tenu de respecter toutes les réglementations, réglementations techniques, instructions de service et instructions d'utilisation qui protègent contre les dangers.

Conservation (7)

(1) Le client s'engage à accepter les produits livrés aux conditions générales de livraison convenues par contrat dans les 14 jours civils.

En cas contraire, le client est en défaut d'acceptation.

(2) Si le client refuse son js justification l'acceptation des marchandises, il doit payer tous les coûts de transport et de conservation, en dépit de ses obligations de paiement. Trois mois après notre avis informant le client que les marchandises sont prêtes à l'expédition, les marchandises sont réputées occeptées et le prix d'achat total est payoble. Les coûts de conservation et le coits supplémentaires sont factures au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises ont été déclarées prêtes à l'expédition, mais n'ont pas été liséedes au client à partir du quatorzième jour après que les marchandises au client à partire de la client de la client

Contrats à long terme et contrats sur appel (8)

1) Les contrats conclus pour une durée indéterminée peuvent être résiliés par chacune des parties avec un préavis de 3 mois

(1) Les contrats contrats pour une nuclearment entre entre entre sur et resilies pur l'utiliar des pour une son preusse de 1 mars.

(2) Si dans le cas de contrats à long terme (contrats d'une duré supérieure à 4 (quotre) mois et/ou contrats sons durée définie) , un changement se produit comme indejude à l'article 3, paragraphe sons produit comme indejude à l'article 3, paragraphe si province de droit d'appliquer cet article (3) Dans le codar de commandes ur appel, le client doit nous înformer par écrit de la quantité définitive au moins 2 mois avant la date

de livraison, sauf accord contraire. Les coûts supplémentaires engendrés par le client par rapport à un ordre sur appel tardif, ou à un changement de destination, ou de quantité, sont à la charge du client et se basent sur nos calculs. Le client est tenu d'accepter les marchandises à la date d'expiration de la période de validité, quand le prix d'achat devient exigible. (4) Dans le cadre de commandes sur appel, toutes les quantités non encore livrées des marchandises commandées par le client doivent être livrées au plus tard le jour où la période de validité de la confirmation de la commande arrive à expiration.

(5) Le client assume le risque de dévaluation d'une devise étrangère par rapport à l'euro jusqu'à la date du paiement, et, dans ce cas, d'achat sera ajusté en conséquence.

Le prix d'achat sera ajusté en conséquence.

Conditions de Ivralison (9)

(1) Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles. Les parties contractantes conviennent que les livraisons partielles des marchandises ou services font l'objet d'un contrat indépendant distinct de la confirmation de commande, et qu'elles sont soumises aux présentes conditions agénérales de vente.

(2) Les modifications relatives à la quantité de production sont admises jusqu'au 10 % de la commande totale. Le prix d'achat varie en fonction du volume réel.

(3) Notre responsabilité pour les marchandises qui ne sont pas livrées à temps est expressément limitée aux cas dans lesquels nous avons confirmé la date d'envoi sous forme écrite. Souf accord contraire, le délai de livraison doit être calculué à partir de la date de la confirmation de la commande, et est assujetit à la réception en temps voulu des marc-chandises d'entrée nous avons requises. Le délai de livraison est considéré respecté lorsque les marchandises sont expédiées avant l'expiration du délai ou lorsque le client a été informé de la disponibilité des marchandises pour le retroit.

(4) Le client a le droit de résilier le contrat seulement au cas où le retard de livraison. La résiliation du contrat doit être notifiée par lettre recommandée.

Réserve de propriété (10)

Réserve de propriété (10)

(1) Nous conservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. Le client doit nous informer immédiatement par écrit de toute soisie des marchandises par des tiers, et en particulier des mesures d'exécution, de l'endommagement ou de la destruction des marchandises. Nous avons le droit de résilier le contract et exiger la livraison des marchandises en cas de violation contractuelle, notamment en cas de retard de paiement. Le client a le droit de revendre les marchandises dans le cadre de ses activités ordinaires. Le client nous cède toutes ses créances envers ses clients ou des tiers qui résultent de la vente des marchandises pour le montant total de la facture qui lui est dû pour la revente desdites marchandises, et il s'engage à indiquer ce qui précède dans ses livres la les factures. Auce la réches disposition par la revenue desdites marchandises, et il s'engage à indiquer ce qui précède dans ses livres la les factures. Auce la réches disposition par la revenue des cette cercite. ou les factures. Avec la présente disposition, nous acceptons cette cession. En conséquence de cette cession, le client a le droit de percevoir les sommes qui lui sont dues. Nous nous réservons le droit de recouvrer ces créances nous-mêmes si le tiers est en défaut de

parennent. (2) Si les marchandises sont traitées par le client, nous acquérons la copropriété du nouvel objet proportionnellement à la valeur de la marchandise que nous avons livrée. Il en est de même si les marchandises sont transformées ou mélangées avec d'autres objets qui ne iennent pas.

Garantie (11)

narchandise défectueuse, nous assumons une agrantie pour les défauts, à notre choix, par voie de réparation ou de (1) En cas de marchandise défectueise, nous assumons une garantie pour les défauts, à notre choix, par voie de réparation ou de remplacement. SI a réparation et le remplacement ne sont pas possibles, le client a le droit de demander une réduction de prix ou, lorsqu'il ne s'agit pas d'un défaut mineur, de résilier le contrat. Des variations mineures de qualité, forme, couleur, poids ou design, ou des variations techniquement inévitables, ou conformes à la pratique commerciale, ne sont pas considérées comme des défauts et ne peuvent faire l'objet de réclamations. Le même principe s'applique aux livraisons basées sur des échantillons et des spécimens. Un emballage endommagé entre dans la catégorie des défauts mineurs et n'implique pas le droit de retruer l'acceptation. (2) Dans les cos à l'acheteur a le droit d'émettre des ois de défauts, ces vois doivent être donnés par écrit, dans les 7 jours suivant la livraison des marchandises pour let transports terrestres et 14 jours suivant la livraison des marchandises pour le transport par voie

maritime ; Passé ces délais, toute demande de Garantie ultérieure sera exclue. Les vices cachés doivent être signalés par écrit immé

(3) La période de garantie pour les marchandises est de douze mois à partir de la date à laquelle le risque a été transféré au client et 6 mois Op de prince de grantin podri estanticionalment de Coderman a planti de la dece originate in indice de del control pour les pièces de rechange. Cette période é s'applique également aux vices cachés. La présomption de défaut au moment de la livre explicitement exclue. La Période de Garantie pour les produits suivants est : Equipments vestimentaires, pièces de rechanges & logiciels: 6 mois

Equipements de protection: Casques de soudage: 24 mois Système d'aide respiratoire pour casques: Batteries 6 mois Vêtements de soudage, gants: Pièces de rechanges pour EPI:

(4) En cas de vices cachés qui ont été notifiés à temps, le client doit nous donner l'occasion d'examiner la livraison concernée dans un

(4) En cas de vices cachés qui ont été notifiés à temps, le client doit nous donner l'occasion d'examiner la livraison concernée dans un délai raisonnable.

(5) Nous n'offrons pas aux clients les garanties telles que définies dans la loi. Sauf accord contractuel différent, nous ne garantissons pas, et n'assumons aucune responsabilité pour les caractéristiques au l'utilisation des marchandises à des fins spécifiques, autres que celles que nous avons explicitement acceptées. Les produits sujets à usure, sont dans la mesure où la loi le permet ou accord mutuel écrit, exclus de la garantie.

Responsabilité (12)

(1) Sauf dans les cas régis par le Product Liability Act, notre responsabilité est limitée au dol et à la faute grave. La responsabilité pour foute légère et, en tout cas, l'indemnisation pour les dommages indirects, les pertes financières, la petre d'intérêt, le gain manque et les dommages des tiers contre le client, sont exclus.

(2) Les limitations de responsabilité ci-dessus s'appliquent également en cas d'atteinte à l'intégrité physique, à la santé, et la perte de la vie du client.

vie u u cierit.
(3) Dans les limites autorisées par la loi, la responsabilité conjointe et solidaire, quel que soit le fondement juridique, est limitée à la valeu nette totale de l'ordre de l'expédition concernant le dommage en question (à l'exclusion de tout supplément pour le transport, l'embal age, la conservation ou les taxes).

(4) Dans la mesure permise par la loi, tous les droits relatifs à une demande en dommages-intérêts cessent douze mois après avoir pris

connaissance du dommage et de l'auteur du dommage. (5) Toutes réclamations et droits sont exclus, si les normes et réglementations applicables, les instructions de stockage ou les instructions d'utilisation ont pas été respectées lors de l'utilisation on up produit a été traité ou utilisé de a dutisation et de manuel a utilisation in ont pas ete respectees lors de l'utilisation au produit a us il e produit a et et traite ou utilise de manière inappropriée par une personne non experte ou des modifications ont été apportées au produit ou des personnes extérieures ou des pièces de rechanges ont été utilisées. Le client supporte la charge de la preuve en cas de litige.

(6) Les consultations techniques et les informations que nous fournissons gratuitement sur la transformation et les utilisations possibles de nos produits sont concues comme un service sons engagement et pour lequel nous r'ossumons aucune responsabilité.

(7) Nous ne sommes responsables que de nos propres contenus sur le site internet de la société. Si nous fournissons des liens vers d'autres

sites web, nous ne sommes pas responsables du contenu de tiers sur lesdits sites web. Si nous prenons connaissance de l'existence de contenus illicites sur les sites web externes, nous bloquons immédiatement l'accès à de tels sites web.

Propriété Intellectuelle (13)

Propriété Intellectuelle (13)

1) Nous restons seuls propriétaires de nos marques, recettes, logiciels, droits d'auteur et brevets, qu'ils soient déposés ou non. Aucun droit ou licence ne sero accordé par les présentes Conditions Générales au Client sous forme de brevet, de marque, de droit d'auteur, de dessin ou de modèle enregistré, à l'exception du droit d'utiliser ou de revendre les Produits tel qu'autorisé par les présentes. En tont que propriétaire unique, nous conservons tous les droits de propriété intellectuelle sur nos dessins, spécifications, données et toutes autres informations et documents que nous avons préparés pour le client, quel que soit le support mis à disposition.

autres informations et documents que nous avais pieçones pour le cient, que nous déclarons comme confidentielles et à la confidentielle (1) Le client doit utiliser l'ensemble des documents et des informations que nous déclarons comme confidentielles et à la confidentiellet desquels nous sommes manifestement intéressés, qu'il obtient dans le codre de notre relation commerciale, exclusivement pour les fins poursuivies en commun, et doit les traiter à l'égard de tiers avec le même soin qu'il utiliserait dans le traitement de ses propres documents

(i) Pour le respect des obligations en matière de protection des données, nous nous référons à notre déclaration de protection desdonnées, disponible sur https://www.voestalpine.com/welding/fr-fr/Protection-des-donnees/ dans as version actuellement en vigueur.
(2) Avec nos informations sur la protection des données, nous informans les clients de ce qui suit :

» la nature, la portée, la durée et le but de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données à caractère personnel nécessaires à

l'exécution de la commande et de la facturation ;
» leur droit de s'opposer à la préparation et à l'utilisation de leur profil d'utilisateur anonyme à des fins publicitaires, d'études de marché

et d'adaptation de nos offres ; » le transfert de données à des entreprises mandatées par nous et soumises aux dispositions légales en matière de protection des

données aux fins et pour la durée des évaluations du crédit, ainsi que pour l'expédition des produits au services ;
» le droit de divulgation gratuite de leurs données personnelles que nous avons enregistrées
3) Toute collect, traitement et utilisation des données à caractère personnel au-delà de la portée de la section (1) exige le consentement du dient. Le client doit se voir offrir la possibilité de donner son consentement avant de faire so commande. Le client a le droit de sentement à tout moment. D'autres documents à cet égard sont disponibles sur notre site web.

Force majeure (16)

Force majeure (16)

(1) En cas de changement de circonstances dans lesquelles le contrat a été condu, ou en cas d'événements de force majeure telle que, mais sans s'y limiter, la guerre, les émeutes, les émeutes armées, pandémies ou épidemies et circonstances qui en résultent, les catastrophes naturelles, la non-liviaison de matières premières, les pannes des machines, l'interruption de l'exploitation de touten tanter, grève, les blocages de notre entreprise au d'entreprises lièes à la nôtre aux fins de l'accomplissement des prestations contractuelles, ou les obstacles en raison de directives officielles ou de sanctions de la part d'autorités internationales, ainsi que toutes les circonstances pouvant rendr l'exécution excessivement difficile au impossible, nous sommes libérés de l'Obligation d'etuer nos prestations pour la durée et l'ampleur de l'impact de ces troubles et nous sommes en droit de résilier le contrat ou la partie qui n'a pas encore été effectuée, sons que le client ait le droit de faire valoir un droit en justice contre nous. En cos de force majeure, toutes les dispositions convenues concernant les dommages-intérêts en raison de retards de livraison sont réputées nulles.

Contrôles à l'exportation (17)

convenues concernant les dammages-intérêts en raison de retards de livraison sont réputées nulles.

Contrôles à l'exportation (17)

(1) Nos produits et services sont fournis avec la disposition que leur livraison n'est pas entravée par des normes nationales ou internationales, et en particulier les règles sur le contrôle de l'exportation tels que les embargos ou d'autres sanctions.

(2) Le client s'engage à ne pos vendre les produits à des tiers par rapport auxquels il a des raisons de croire qu'ils ne respecteront pas ces règles ou les contourneront. Sur demande, le client doit nous transmettre immédiatement toutes les informations nécessaires, et en particulier en ce qui concerne le destinatoire final, la destination finale et l'utilisation finale et l'utilisati dissémination d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, ou au développement, à la production, à l'entretien ou au stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes, à moins d'avoir obtenu les autorisations nécessaires à ces fins.

(4) Le client s'engage également à ce que ces éléments ne soient pas destinés directement ou indirectement à une uti (A) Le units s'eriggie guilerinent où e que les elemients ins source, pas desaines de indectement on indectement au disabuorin militaire dans la République populaire de Chine ou dans un pays sournis à un embargo sur les armes au sens de l'article 5 paragraphe 2 du règlement (CE) no 428/2009 et qui est inclus dans la liste actuelle de la Commission européenne des pays sournis à des embargos sur les armes, à moins d'avoir obtenu les autorisations nécessaires à ces finances.

(5) Le client s'engage également à avoir toutes les autorisations cantonales et fédérales nécessaires à l'exécution du présent accord.

(6) Le client (acheteur, destinatoire) s'engage à ne pas procéder directement ou indirectement à la vente, exportation, réexportation, fourniture, transfert ou à ne pos rendre autrement accessibles les marchandises livrées à des personnes, des entreprises, des institutions des organisations, ou dans d'autres pays à le cela serait contraire aux régles de (ré-l'exportation européens), suisses, ou, dans la mesure applicable, des États-Unis.

(7) Dans le cas d'une revente/transfert des marchandises livrées au client (acheteur, destinataire), ce dernier s'engage à mettre sor ent au courant de toutes les rèales concernant l'exportation et à lui transmettre toutes les obligations susmentic

(8) Sur demande, le client s'engage à délivrer un certificat d'utilisation finale et à nous envoyer la version originale de celui-ci, de manière à nous permettre de prouver l'utilisation finale et le but.

à nous permettre de prouver l'utilisation finale et le but.

(9) Le client (acheteur, destinataire) est responsable de la pleine et entière réparation de tout dommage résultant pour nous de la violation coupable des règles de (rè) exportation européennes, suisses, ou des États-Unis par le client (acheteur, destinataire), et il nous libère de toute responsabilité envers les tiers.

(10) Nos offres, confirmations de commande et le contrat, ainsi que son exécution, sont soumis à l'obtention de toutes les autorisations d'exportation ou de transfert nécessaires, ou de toute autre autorisation prévue dans les règles en matière d'exportation ou délivrée par les autorifies compétentes, et au fait qu'il n'y ait pas d'autres obstacles juridiques dans le cadre des règles d'exportation que nous, en tant que exportateurs ou transitaires, ou que l'un de nos fournisseurs doive respecter.

Compliance (18)

Compliance (18)

(1) Les principes et lignes directrices pour un comportement commercial éthiquement et moralement soutenable et juridiquement irréprochable, comme défini dans la dernière version du "code de conduite voestalpine SA" et du relatif "code de conduite pour les partenoires commerciaux de voestalpine SA", sont disponibles sur le site http://www.ooestalpine.com/arcup/en/grap/compliance/ et sont
explicitement considérés comme acceptés par le client, qui soutient les principes et les règles y énoncées. Dans certains cas, lorsque les
violations de ces principes et règles par le client deviennent monifestes et groves, et rendent insoutenable la poursuite des relations
commerciales, nous avons le dorit de résilier le contrat pour justes motifs, et donc avec effet immédiat. Le client s'engage à nous indemniser de tout dommage ou préjudice qu'il en résulte.

Jurisdiction et droit applicable (19)

niser de tout dommage ou préjudice Jurisdiction et droit applicable (19)

Jurisdiction et droit applicable (19)

(1) Le lieu d'exécution de nos biens et services correspond à notre siège, et les parties contractuelles conviennent que le for exclusif est celui du tribunal du siège de voestalpine Böhler Welding Schweiz SA.

(2) Cependant, nous avons le droit, à notre discrétion, d'ouvrir une procédure judiciaire contre le dient à son domicile. Le client doit rembourser tous les frais de rappel et de recouvement, ainsi que ceux relatifs à la procédure préliminaire. Les incoterms de la Chambre de Commerce Internationale dans leur demière versionet le droit suisse, à l'exclusion des règles internationales de conflict de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (recueil systématique 0.221,211.1). (3) Si une ou plusieurs dispositions deviennent invalides, les autres dispositions demeurent contrajanantes.

Conditions particulières de vente pour les machines à souder (20)

(1) Après enregistrement du numéro de série de l'équipement sur le site https://www.voestalpine.com/welding/Warranty-Registra nous offrons au client une garantie constructeur de 5 ans pour les équipements de soudage. Les conditions de garantie pour les équipements de soudage sont disponibles sur la page principale https://www.voestalpine.com/welding/Warranty-Rec Cette période de garantie constructeur inclut la période de garantie déjà prévue dans les conditions générales de vei